

L'ESSENTIEL RÊVUS Top® POMME DE TERRE L'ÉQUILIBRE PARFAIT POUR UNE LUTTE CONJOINTE CONTRE LE MILDIOU ET L'ALTERNARIOSE



syngenta®



- **Composition :**
250 g/l de mandipropamid
+ 250 g/l de difénoconazole
- **Formulation :**
SC suspension concentrée
- **Cibles :**
mildiou et alternariose
de la pomme de terre
- **Dose :** 0,6 l/ha
- **DAR :** 21 jours
- **ZNT Organismes
aquatiques :** 5 mètres
- **DRE :** 6 heures
- **Nb d'applications max :**
3 par ha tous les 2 ans

CONTRE LE MILDIOU ET L'ALTERNARIOSE, UNE RÉPONSE HAUT DE GAMME ET POLYVALENTE

RÊVUS Top associe deux substances actives
préventives complémentaires à **mode d'action
translaminaire** :

- le **mandipropamid**, matière active hautement efficace contre le mildiou.
- le **difénoconazole**, qui apporte une excellente efficacité contre les deux espèces d'alternariose : *Alternaria solani* et *Alternaria alternata*.

RÊVUS Top se fixe dans les cires cuticulaires, pénètre rapidement dans les tissus et se diffuse dans les feuilles, ce qui lui confère plusieurs avantages :

- Une mise à l'abri du lessivage en 1 heure
- Une régularité et un haut niveau d'efficacité
- Une protection des jeunes feuilles au cours de leur croissance.

**RÊVUS Top, des caractéristiques uniques
pour plus de sérénité technique**

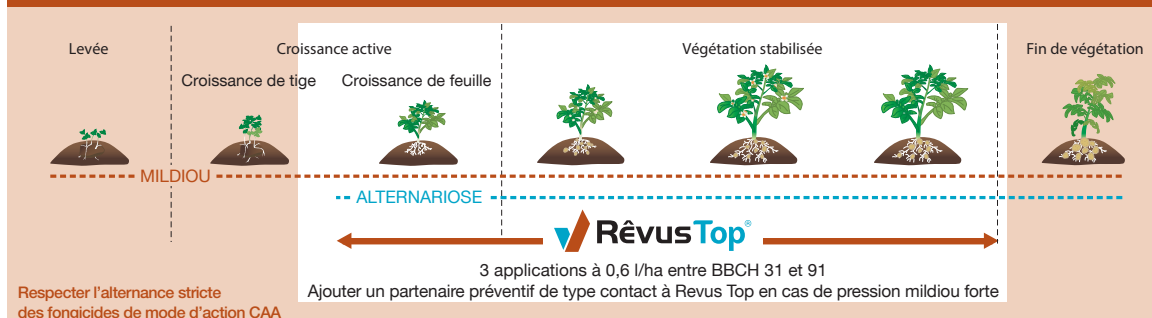


Mildiou



Alternariose

RÊVUS TOP, UN POSITIONNEMENT IDÉAL POUR UNE LUTTE CONJOINTE



VOS AVANTAGES

Une sécurité renforcée au champ

- Efficacité régulière et de haut niveau sur mildiou et alternarioses
- À l'abri du lessivage en 1 heure
- Efficace sur les principales souches de mildiou et espèces d'alternariose

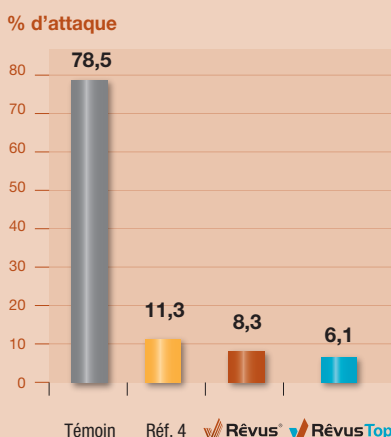
Pratique à utiliser

- Solution liquide
- Solution adaptée à l'ensemble des filières (compatible avec les huiles)
- Solution adaptée aux parcelles irriguées : positionnement des traitements indépendamment des irrigations.

UNE DOUBLE PERFORMANCE AU CHAMP

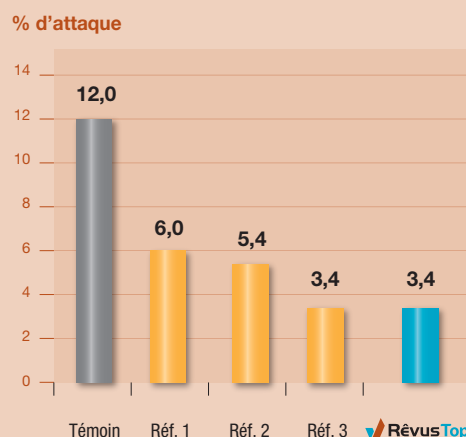
Contre le mildiou

Synthèse de 12 essais France (2011 – 2013)



Contre l'alternariose

Synthèse de 10 essais Europe (2011 – 2012)



PRÉCONISATIONS

Mildiou :	Action préventive de RÈVUS Top de 7 jours
Alternariose :	Action préventive de RÈVUS Top de 14 jours
En pratique :	RÈVUS Top s'applique tous les 14 jours en intercalant entre 2 application un fongicide anti-mildiou d'un mode d'action différent des CAA. REVUS Top devra être associé à un partenaire anti-mildiou de type contact en cas de pression forte pour gérer le risque de résistance.

RÈVUS® - H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH208 - Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



RÈVUS TOP® - Attention - H351 - Susceptible de provoquer le cancer. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH208 - Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



Syngenta France S.A. - 1228, Chemin de l'Hobit - 31790 Saint-Sauveur France.

S.A. au capital de 103 516 413 Euros. RCS – RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-com.: FR 11 443 716 832.

Agrement MP02249 : distribution et application de produits phytopharmaceutiques.

RÈVUS® - AMM N° 2080098 - Composition : 250 g/l mandipropamid * - P102 Tenir hors de portée des enfants. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases). P391 Recueillir le produit répandu. P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte habilité pour le stockage et l'élimination des déchets dangereux conformément à la réglementation nationale. Pour les usages sur épinard, feuille de bettes, pourpier, chou de Bruxelles, chou-fleur, brocoli, chou chinois, chou vert (non pommé), radis, pois écosés frais, fines herbes et porte graine - PPAMC, florales et potagères, respecter une distance d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement et/ou l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPa1 Pour éviter le développement de résistance du mildiou de la pomme de terre à la substance mandipropamid, le nombre d'applications du produit est limité à 4 applications maximum par cycle cultural sur pomme de terre. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

RÈVUS TOP® - AMM N° 2130244 - Composition : 250 g/l difenoconazole * + 250 g/l mandipropamid * - P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. P260 Ne pas respirer le brouillard de pulvérisation. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases). P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte habilité pour le stockage et l'élimination des déchets dangereux conformément à la réglementation nationale. Respecter une distance d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et : l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement ; l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPe1 Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du difenoconazole plus d'une année sur deux dans les conditions d'emploi autorisées (3 applications à la dose maximum de 150 g/ha entre BBCH 31-91) sur pomme de terre. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres comportant un dispositif végétalisé permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau pour les usages sur tomate et tabac. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau pour les usages sur pomme de terre.

* Marque enregistrée et * substance active d'une société du groupe Syngenta.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <https://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer à l'étiquette du produit ou www.syngenta.fr.

En cas d'incident, appeler le
numéro d'urgence Syngenta

0 800 803 264

Service & appel
gratuits

syngenta

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.